



Comment récupérer son diplôme ?

publié le 08/11/2023 - mis à jour le 24/11/2023

Descriptif :

Au collège et au rectorat

Les diplômes, ainsi que les relevés de notes, sont disponibles au secrétariat élèves du collège **d'octobre de l'année des examens jusqu'à fin janvier de l'année suivant l'examen.**

Ils seront remis à l'élève ou à un de ses représentants légaux.

Après ce délai, les diplômes sont retournés au rectorat de Poitiers.

Pour récupérer :

- ▶ un diplôme
- ▶ le relevé de notes
- ▶ les copies d'examen
- ▶ ou une attestation de réussite,

veuillez voir la marche à suivre sur le site du rectorat [ici](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.